

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse
T2 2020

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emploi salarié, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 55%.

Analyse d'ensemble

Au deuxième trimestre 2020, le nombre moyen d'employés salariés, recevant une rémunération de leur employeur, dans le secteur moderne hors administration publique est estimé à 304 003 contre 341 347 à la même période de 2019, soit une baisse de 10,9%. En outre, les rémunérations globales se sont repliées de 9,4% sur la même période. Les heures hebdomadaires moyennes globales se sont également réduites sur la période (-1,4%).

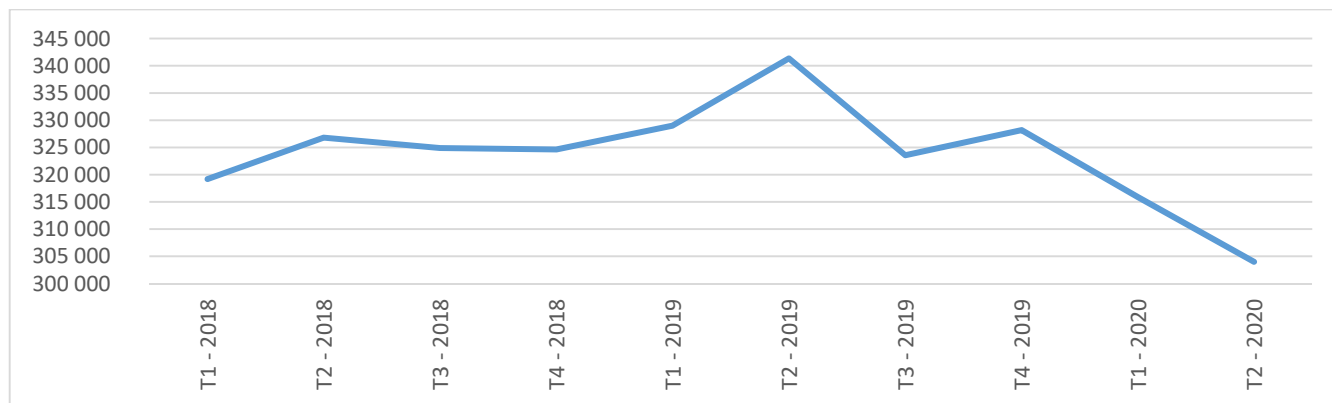
I. Un repli du nombre d'employés dans le secteur moderne

Au deuxième trimestre 2020, les résultats de l'EERH ont révélé une réduction de 10,9% du nombre moyen des employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique. Cette évolution est en relation avec la diminution des effectifs dans la quasi-totalité des sous-secteurs, notamment ceux de l'hébergement et de la restauration, de la construction, des activités extractives, des activités de fabrication, du transport et entreposage et du commerce. Cependant, la hausse du nombre moyen de salariés dans le secteur de l'information et de la communication a atténué cette baisse.

Le fléchissement de l'effectif dans la construction est imputable à l'achèvement de certains gros chantiers. Au titre des secteurs de l'hébergement et de la restauration, du transport et de l'entreposage ainsi que du commerce, les baisses enregistrées sont essentiellement liées aux mesures prises par l'Etat pour limiter la propagation de la nouvelle maladie à coronavirus (covid-19).

Sur le premier semestre 2020, le nombre moyen d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique s'est contracté de 7,5% par rapport à celui enregistré à la même période de 2019.

Graphique 1 : Evolution du nombre moyen d'employés salariés dans le secteur moderne



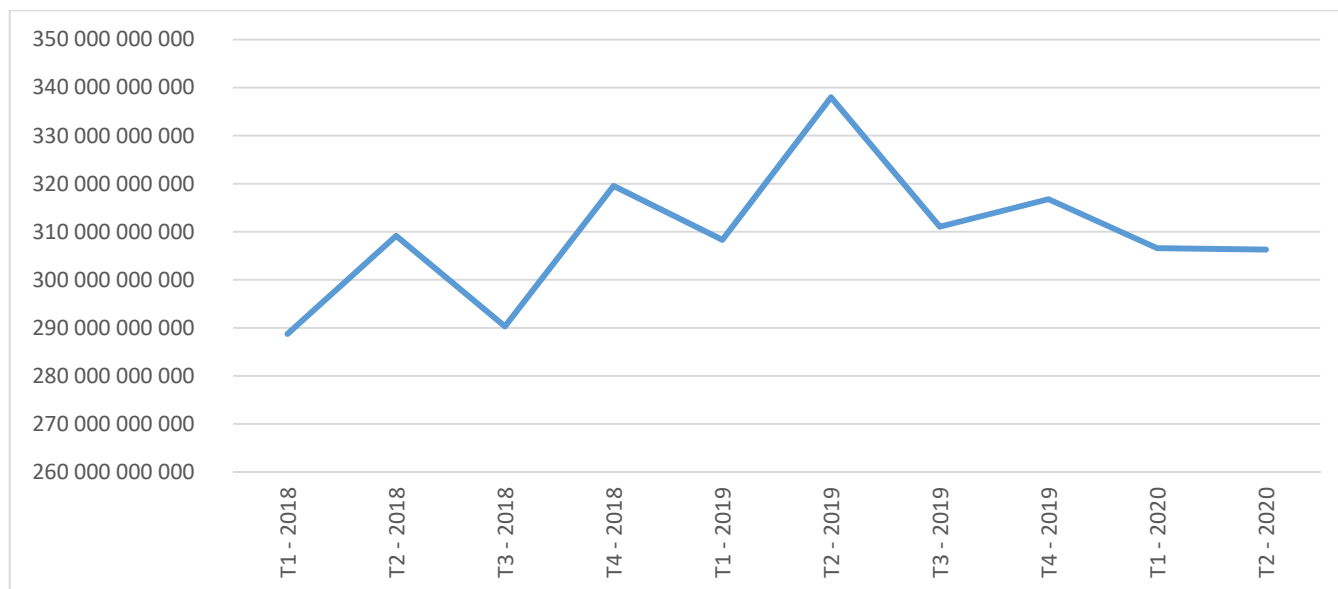
Source : ANSD/EERH

II. Une baisse de la rémunération dans le secteur moderne

A l'instar du nombre moyen d'employés, la rémunération dans le secteur moderne s'est repliée de 9,4% par rapport au deuxième trimestre 2019. En effet, selon les résultats de l'enquête trimestrielle sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, la masse salariale est ressortie à 306,3 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2020 contre 338,0 milliards de FCFA un an plutôt. Cette évolution est consécutive à la baisse de la rémunération dans la quasi-totalité des sous-secteurs suite à la réduction de leurs nombres d'employés.

Sur les deux premiers trimestres de 2020, la rémunération dans le secteur moderne s'est contractée de 5,2% par rapport à celle de la même période de 2019.

Graphique 2 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



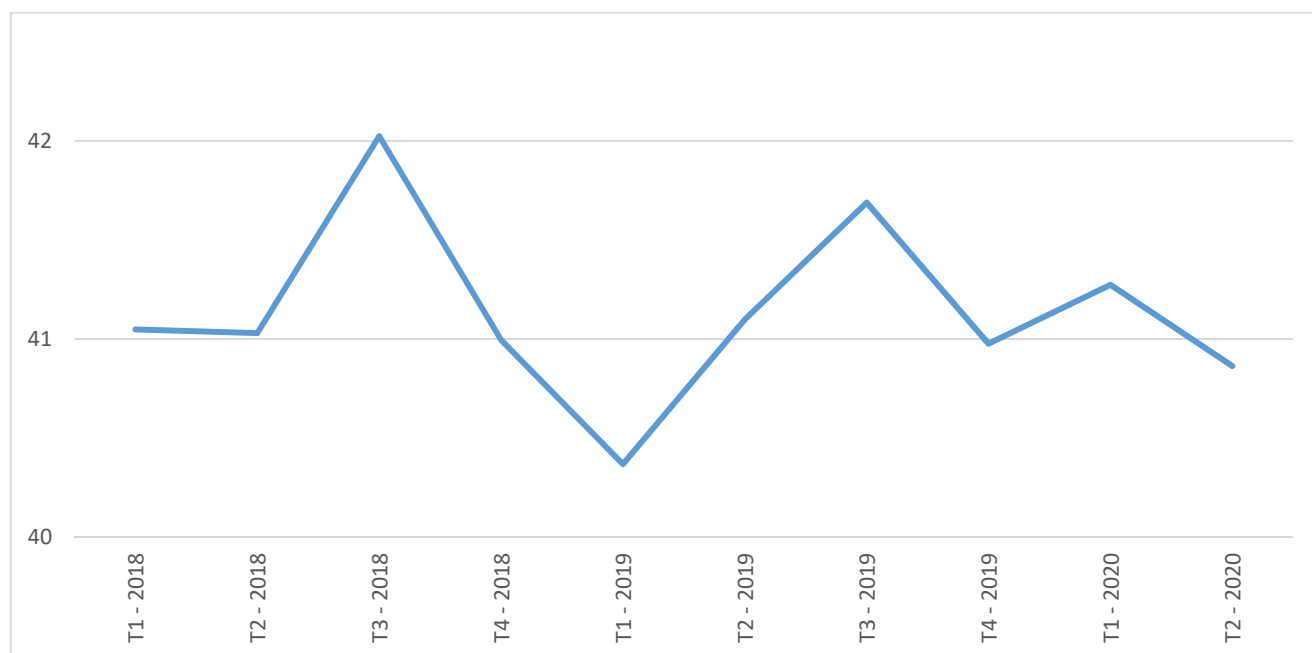
Source : ANSD/EERH

III. Une diminution des heures travaillées dans le secteur moderne

Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine s'est établi à 40,9 heures au deuxième trimestre 2020 contre 41,1 heures au même trimestre de l'année précédente, soit une diminution de 1,4%. Cette situation est imputable principalement à la réduction des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans le secteur du commerce, de la construction, du transport et l'entreposage, de l'hébergement et la restauration, de l'information et de la communication ainsi que dans les activités spécialisées scientifique et techniques. Cependant, dans le secteur de la santé, il est noté un redressement de 29,8% des heures hebdomadaires moyennes travaillées.

Sur les six premiers mois de 2020, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine a aussi régressé (-0,8%) relativement à celui de la période correspondante de 2019.

Graphique 3 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/EERH

Annexe

Tableau 1 : Nombre moyen d'employés salariés par secteur d'activité

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2019	T2 - 2020	S1-2019	S1 -2020	T2-2020/ T2-2019	S1-2020/ S1-2019
INDUSTRIE dont ...	124 825	111 661	123 772	115 979	-10,5	-6,3
ACTIVITES EXTRACTIVES	3 632	2 657	3 588	3 057	-26,8	-14,8
ACTIVITES DE FABRICATION	116 005	103 920	115 032	107 839	-10,4	-6,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	1 687	1 687	1 691	1 687	0,0	-0,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	3 501	3 397	3 462	3 397	-3,0	-1,9
CONSTRUCTION	23 571	18 125	22 217	17 011	-23,1	-23,4
COMMERCE	50 833	46 271	49 058	46 667	-9,0	-4,9
SERVICES dont ...	142 118	127 947	140 125	130 291	-10,0	-7,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	16 262	14 468	16 097	15 305	-11,0	-4,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	16 445	11 048	16 331	13 588	-32,8	-16,8
INFORMATION ET COMMUNICATION	6 120	7 499	6 120	6 794	22,5	11,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55 186	51 926	53 371	49 785	-5,9	-6,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	1 178	1 156	1 277	1 156	-1,9	-9,5
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2 402	2 009	2 383	2 225	-16,4	-6,6
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	29 316	25 644	27 867	26 960	-12,5	-3,3
ENSEIGNEMENT	8 047	7 359	9 021	7 605	-8,6	-15,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	4 177	3 876	4 158	3 848	-7,2	-7,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 100	988	1 070	1 032	-10,2	-3,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	1 887	1 974	2 432	1 993	4,6	-18,0
EFFECTIF	341 347	304 003	335 172	309 948	-10,9	-7,5

Source : ANSD/EERH

Tableau 2 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2019	T2 - 2020	S1-2019	S1 -2020	T2-2020/ T2-2019	S1-2020/ S1-2019
INDUSTRIE dont ...	97 191	100 213	190 334	210 655	3,1	10,7
ACTIVITES EXTRACTIVES	9 293	6 104	17 074	14 840	-34,3	-13,1
ACTIVITES DE FABRICATION	72 660	79 006	142 963	166 434	8,7	16,4
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 488	3 524	7 089	7 047	1,0	-0,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	11 750	11 580	23 208	22 334	-1,5	-3,8
CONSTRUCTION	10 878	11 555	22 170	25 923	6,2	16,9
COMMERCE	66 023	44 669	107 037	89 498	-32,3	-16,4
SERVICES dont ...	163 914	149 844	326 782	286 792	-8,6	-12,2
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	19 856	17 198	40 824	38 695	-13,4	-5,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	5 917	4 062	11 307	9 526	-31,3	-15,8
INFORMATION ET COMMUNICATION	14 740	16 284	29 503	30 766	10,5	4,3
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	68 268	65 506	134 448	102 954	-4,0	-23,4
ACTIVITES IMMOBILIERES	858	898	1 811	1 799	4,6	-0,7
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	36 523	30 522	72 900	67 599	-16,4	-7,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	11 662	10 273	22 417	24 278	-11,9	8,3
ENSEIGNEMENT	2 239	2 437	5 654	5 173	8,8	-8,5
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 866	1 174	3 715	2 444	-37,1	-34,2
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 589	975	3 044	2 529	-38,6	-16,9
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	396	514	1 159	1 030	29,8	-11,2
Rémunération globale	338 007	306 281	646 323	612 868	-9,4	-5,2

Source : ANSD/EERH

Tableau 3 : heures moyennes hebdomadaires travaillées par secteur d'activité d'activité

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2019	T2 - 2020	S1-2019	S1 -2020	T2-2020/ T2-2019	S1-2020/ S1-2019
INDUSTRIE dont ...	41,0	40,4	41,1	40,4	-1,5	-1,7
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,2	40,2	40,2	40,2	0,0	0,0
ACTIVITES DE FABRICATION	38,6	38,9	39,1	39,0	0,9	-0,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	40,0	40,0	40,0	40,0	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	45,3	42,5	45,3	42,5	-6,0	-6,0
CONSTRUCTION	41,0	40,4	40,9	40,4	-1,5	-1,4
COMMERCE	43,3	42,1	43,1	42,1	-2,7	-2,3
SERVICES dont ...	40,9	40,9	40,4	41,3	0,0	2,2
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	41,0	40,0	41,0	40,5	-2,5	-1,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,9	39,0	43,8	40,5	-11,2	-7,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	35,0	39,8	36,5	-12,8	-8,1
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	46,4	47,3	46,9	47,2	1,8	0,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,4	40,4	40,4	40,4	0,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,6	36,4	39,6	36,9	-8,0	-6,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	41,3	42,2	40,8	42,1	2,1	3,4
ENSEIGNEMENT	32,7	32,8	30,8	32,5	0,4	5,2
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	40,6	52,8	40,8	52,8	29,8	29,2
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,3	44,4	40,0	44,3	0,3	10,9
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,1	40,1	40,1	40,1	-0,1	0,0
Rémunération moyenne globale	41,5	40,9	41,4	41,0	-1,4	-0,8

Source : ANSD/EERH

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Allié Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou THIOUB & Muhamed NDIAYE**

Equipe de collecte : **Mbaye NDIONE, Saïdou Gallé NDIAYE, Fatoumata YADE, Amina SAMB & Sylvie B. D. SARR,**

Diffusion: **El Hadji Malick GUEYE**